CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E150864 **VALABLE JUSQU'AU** 23/03/2024

ÉDITÉ LE **06/02/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/09/2015
Forme juridique : SARL
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS 813933207

Siret : **813 933 207 00025**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 0032832
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146183887
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146183887
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : **BASSAISTEGUY**
Sigle : ISOLPLAC
6 RUE CLOS BEAUDOIN
45150 DARVOY

Téléphone : 07 87 12 36 68 **Fax :**
Portable : 07 87 12 36 68

Site Internet : www.isolplac45.fr
E-mail : t.bassaisteguy@orange.fr

Responsabilité légale :
BASSAISTEGUY THIERRY GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	14/11/2019
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	02/12/2020
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	11/05/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.